



Québec, le 8 décembre 2025

Monsieur Patrice Savoie
Porte-parole, Chargé de projet
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
Patrice.Savoie@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
d'Hébertville-Station – Questions complémentaires – DQ9**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons
grandement recevoir les réponses d'ici le **10 décembre 10h00** prochain compte tenu
de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
d'Hébertville-Station– Questions complémentaires – DQ9**

1. Selon un [état de la situation de la gestion des débris de construction, rénovation et démolition produit en décembre 2010](#) (p. 9), seulement trois anciens dépôts de matériaux secs (DMS) étaient toujours en opération en 2009 dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean soit le LEDCD de Dolbeau-Mistassini opéré par Excavation Dolbeau Inc. à Dolbeau; le DMS de St-Félicien opéré par les Entreprises Jean Tremblay et fils Inc. et le DMS Léon Lavoie entrepreneur général Inc. opéré par Léon Lavoie entrepreneur général Inc. à Chicoutimi. Veuillez confirmer cette information. Veuillez également préciser si cette situation était toujours effective en 2015.
2. Pour le dépôt de matériaux secs (DMS) opéré par Léon Lavoie entrepreneur général Inc. à Saguenay, veuillez préciser :
 - a. Le total de matières résiduelles reçues annuellement pour élimination depuis 2015.
 - b. Son année de fermeture définitive.
 - c. Si ce dépôt a été reconnu comme un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition (LEDCD) et, si oui, à partir de quelle année.
3. Dans le DQ3.1 (p. 3), selon votre réponse à la question 2 portant sur les données du LET de Chicoutimi, 58 527 tonnes auraient été reçues pour élimination en 2016. Ce tonnage présente un écart de plus de 30 000 t par rapport à la donnée de 2015 et de plus de 20 000 t par rapport à celle de 2017, veuillez confirmer l'exactitude du tonnage de matières reçues pour élimination en 2016.